

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération  
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : [mairie.louvatange@orange.fr](mailto:mairie.louvatange@orange.fr)

**Permanence :**

Mercredi de 8h30 à 12h.



## COMPTE-RENDU de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 Juin 2020

---

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site [www.louvatange.fr](http://www.louvatange.fr).

L'an deux mil dix vingt, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSENET, Maire.

**Présents** : Gérôme FASSENET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT,

**Secrétaire de séance** : Olivier GUILLEMIN

### **1. Approbation du procès-verbal de séance du 05 juin 2020**

Monsieur le Maire indique qu'il a porté sur le compte rendu des informations sur la carte avantages et sur le reste du lot de bois. Il n'y a pas d'autres remarques.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Affectation du résultat**

Les résultats de 2019 font apparaître un excédent de fonctionnement de 122 818.67 € et un déficit d'investissement de 272.35 €. Il convient donc d'affecter la somme de 272.35 € pour couvrir les besoins en investissement et de reporter le reste en fonctionnement à savoir 122 546.32 €.

### **3. Vote du budget primitif**

Vu la délibération du 05 juin 2020 approuvant le maintien du taux des taxes, monsieur le Maire présente l'ensemble des comptes en donnant le détail de chaque ligne.

Après avoir pris connaissance de la prévision budgétaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget tel que proposé à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	218 285.82 €	218 285.52 €
Investissement	329 823.35 €	329 823.35 €

### **4. Questions diverses**

**Désignation des membres de la CLECT** : Monsieur le Maire se propose de représenter la commune au sein de la CLECT ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

**Jury d'assises** : la commune a été éliminée au pré-tirage.

**Bois façonnés** : le prix avait été fixé par délibération à 25 €. Il reste environ 40 stères. Après avoir échangé, il est nécessaire de revoir le tarif. Le Conseil Municipal, décide de fixer le prix à 15 € le stère.

Fin de la séance à 22h10.

Le Maire,  
Gérôme FASSENET